

Pour la liberté de choix, Contre l'enfermement maternel, Défendons le droit à l'avortement !

EN FRANCE, environ 200 000 avortements sont pratiqués chaque année et 40 % des femmes y ont recours une fois dans leur vie. Après de longs combats féministes, l'avortement fut autorisé par la loi en 1975, remboursé à partir de 1982, et des améliorations ont été apportées en 2001 : allongement de la période légale de 2 semaines, annulation de l'autorisation parentale pour les mineures, de l'entretien préalable pour les majeures, et de la loi qui qualifiait l'avortement de crime.

Avorter, c'est encore le parcours de la combattante

Les entretiens préalables sont toujours conseillés. Il n'est alors pas rare d'être reçu par des personnes qui prônent la maternité et essayent de dissuader les femmes d'avorter. Les départs à l'étranger sont toujours nombreux (plusieurs milliers par an) faute d'avoir trouvé une solution en France, car les délais sont toujours trop courts ! Ces voyages impliquent des problèmes logistiques et financiers conséquents pour les plus démunies. Sans compter que de très nombreux hôpitaux ne pratiquent pas les IVG entre 10 et 12 semaines. La diminution du nombre de centres consécutive à la réforme de l'hôpital public ne permet pas le respect des délais : moins de médecins, c'est plus de d'attente !

Pour les mineures sans autorisation parentale, il peut être très compliqué de trouver un médecin ou un anesthésiste, car ceux-ci peuvent faire jouer une clause de conscience, qui concerne les interventions sous anesthésie générale (dans certains centres, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est pratiquée uniquement sous anesthésie générale).

La prévention et le suivi régulier des femmes se dégradent du fait de la disparition de la gynécologie obstétrique. Cela est aggravé par le manque de formation et d'intérêt des médecins généralistes.

L'érosion concrète de l'accès et des conditions de l'IVG montre que rien n'est gravé dans le marbre et que la lutte pour défendre et élargir ce droit est toujours d'actualité.

Depuis quelques années, nous devons également faire face à une attaque idéologique des anti-avortement, qui tentent de remettre ce droit en cause, via l'introduction d'une reconnaissance d'un statut du fœtus.

La rentabilité contre l'émancipation

La casse des services IVG est notamment la conséquence de l'application d'une logique de rentabilité économique dans le secteur de la santé, qui se traduit à la fois par la baisse du nombre d'hôpitaux, et par la limitation d'actes "non-rentables" en leur sein.

Cette casse joue de fait contre la maîtrise de leur corps par les femmes, et donc contre leur autonomie. Dans les faits ou dans la loi, empêcher l'IVG équivaut à mettre la vie des femmes en danger. Chaque année, dans le monde, 70 000 femmes meurent des suites d'IVG clandestines et des centaines de milliers d'autres devront supporter des blessures graves.

Stop à la culpabilisation !

La culpabilité des femmes qui avortent ou ont avorté est toujours d'actualité. Cette culpabilité est relayée par un mari, un médecin, un grand frère, un parent, un copain, etc. Combattre pour la défense de son droit plein et entier à la contraception et à l'IVG, c'est, pour une femme, revendiquer la libre disposition de son corps.

L'équation "fille = femme hétérosexuelle en devenir = future mère = ménagère" est encore trop d'actualités. Pour nous, cette équation est une construction sociale aliénante, et une grossesse non désirée est un problème à résoudre. La lutte historique pour l'avortement n'a pas seulement été une demande légaliste, mais est aussi passée par une réappropriation de connaissances et de savoir-faire, avec, par exemple, les actions du Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception (MLAC), pratiquant des avortements (et aussi des accouchements) hors du cadre médical officiel.

Pour poursuivre ou retrouver cet élan émancipateur, inscrivons la lutte pour le droit à l'avortement dans le cadre d'une réappropriation de la contraception par les femmes (mais aussi par les hommes, dont le désintérêt est trop souvent total), ainsi que dans l'interrogation de nos sexualités.

**Nos corps, nos vies, nos choix !
Avortement, contraception,
libres, gratuits et accessibles !**

RESSOURCES

Révolution sexuelle et mouvement de libération des femmes à Genève (1970-1977), Julie de Dardel, Antipodes, 2007.

Avorter. Histoires des luttes et des conditions d'avortement des années 60 à aujourd'hui, collectif IVP, Tahin Party, 2007.

Contraceptions mode d'emploi, Martin Winckler, 3e édition, J'ai lu, 2007.

"Comment nous en venons à avorter (nos vies sexuelles)", Christine Delphy, Le Monde, 22 octobre 2000.

Regarde elle a les yeux grand ouverts, film de Yann Le Masson, 1980, 90 minutes (sur l'expérience du MLAC d'Aix-en-Provence).

Cas libres, émission grenobloise de libre antenne sur les questions de corps, d'amour et de sexualité, sur Radio kaléidoscope (97FM), tous les jeudis de 20 h à 21 h, n° du studio : 04 76 09 09 09, site : cas-libres.poivron.org.

Planning Familial : 01 42 60 93 20 - 0 800 803 803

offensive
MILITANT·ES

OFFENSIVE LIBERTAIRE ET SOCIALE
c/o Mille Bâbords
61 rue consolat • 13001 Marseille
ols@no-log.org
<http://offensive.samizdat.net>